Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026005-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 15 janvier 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 19

Arrivé (s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.005

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL (Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.002), Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON.

Arrivés en cours de séance : Sylvie FONTAINE et Virgile HOUTIN (participent au vote à compter de la délibération n° 2026.002)

Absents excusés : Adrien MOREAU (Pouvoir à Stéphane ROBERT), Prescillia DREAN

Secrétaire de séance : Delphine NORMAND

Demande de subvention Festival Entre Là

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2014 et sur le temps d'un week-end, le Festival Entre Là, porté par l'association « Les Poissons Marcheurs » invite des artistes à faire découvrir leurs œuvres par le biais de spectacles et d'expositions chez l'habitant.

L'association, depuis sa création, cherche à tisser des liens entre différentes structures, associations et habitants de la commune. Chaque édition du festival voit ainsi naître un projet collaboratif : avec un ou une artiste en lien avec les écoles, la médiathèque ou des habitants volontaires, pour créer une œuvre éphémère.

Dans le cadre de l'édition 2026 du festival, l'association a en projet un atelier créatif avec l'artiste Anouk BELLANGER et les enfants du cycle 3 des deux écoles publique et privée, pour la fabrication d'oiseaux en laine, en origami à monter sur mobiles collectifs avec l'objectif de retracer leurs multiples trajectoires migratoires. Une exposition des œuvres réalisées est prévue à la médiathèque pendant la durée du festival.

Pour la mise en place de ce projet d'atelier créatif, l'association « Les Poissons Marcheurs » sollicite une subvention de 804.00 €. Il est précisé que la subvention de 1 000.00 €, demandée par l'association dans le cadre de l'édition 2026, du festival « Entre Là », sera étudiée ultérieurement.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026005-DE

Considérant l'avis favorable de la commission « Sport – Culture – Vie associative » réunie le 5 janvier 2026,
Considérant l'avis favorable de la commission Finances, réunie le 12 janvier 2026,
Considérant l'avis favorable de Madame Christèle POTTIER, Adjointe, en charge des affaires scolaires,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'association « Les Poissons Marcheurs » une subvention de 804.00 € pour la mise en place d'un atelier créatif avec l'artiste Anouk BELLANGER et les enfants du cycle 3 des deux écoles publique et privée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'adopter cette proposition (votants : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 27 janvier 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Delphine NORMAND
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr